

# La gréva dai "frondè"

Autor(en): **K.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **54 (1916)**

Heft 20

PDF erstellt am: **13.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-212125>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

\* \* \*

Quant à la question du « Chant national » nous ne sommes pas non plus d'accord avec le Comité genevois.

Nous reconnaissons, avec ce comité, qu'il est très regrettable que cette question d'un « chant national », soit, chez nous, encore pendante. Car, en fait, nous n'en avons pas, de « chant national ».

Il y en a bien un, l'officiel, c'est-à-dire : « Rufst du mein Vaterland » ou, pour les Romands : « O monts indépendants ». Mais l'air de ce chant n'est pas propre à la Suisse. C'est à cause de cela, peut-être, que le chant officiel et appartient, en tout premier lieu, la consécration du chant national, ne semble pas, dans son ensemble, avoir ratifié le choix officiel.

A côté de cela, nous avons le « Cantique suisse », qui, de plus en plus tend à se substituer au précédent. Mais encore qu'il réunisse, à juste titre, plus de suffrages que le chant officiel et surtout qu'il soit plus suisse — il l'est même tout à fait — certains trouvent que, ni dans ses paroles ni dans sa musique, il n'a la véritable allure ni le véritable caractère d'un « hymne national ». Il y a bien quelque chose à dire.

Alors, donc, il nous en faut un autre, qui soit bien suisse et qui ait l'allure et le caractère voulus. D'accord !

Mais c'est là où nous nous séparons du comité genevois. Nous ne croyons pas que le choix de ce « chant national » doive se décider comme ça, froidement, c'est-à-dire par une consultation populaire — qui, du reste, ne donnera jamais un résultat unanime — et que confirmeront les Chambres fédérales après une discussion académique et, en l'occurrence, oiseuse.

Ce n'est pas cela !

Ce chant doit être l'expression spontanée d'un grand mouvement national, une manifestation de l'âme de tout le peuple, en un moment solennel de son existence, manifestation qui ne se discute pas, mais qui s'impose et qui s'accepte unanimement. Alors, à ses accents, tous les cœurs, sans acception de race, de langue, ni de confession, vibrent à l'unisson. Il réalise vraiment, chaque fois qu'il est entonné et quelles que soient les circonstances, l'union de tous les enfants de la même patrie.

Des événements se préparent, qui devront forcément dissiper à jamais les malentendus, les divergences de sentiments qui nous ont divisés et, partant, renouveler le pacte helvétique. Ils provoqueront, sans doute, ce moment solennel de la vie du peuple, dont nous parlons plus haut, et feront éclore, spontanément, cet hymne national qui, chanté d'un même cœur dans nos trois langues nationales, scellera l'union nouvelle des Suisses, libres et indépendants, dans l'Europe régénératrice de la justice et du droit.

Sachons attendre !

J. M.

**Une relique.** — M. X. est un chasseur qui ne donne pas de transes au gibier. Chaussé, guêtré équipé, armé comme Tartarin partant pour la chasse au lion, après avoir le jour durant couru champs et bois et brûlé toute sa poudre, il est bien rare que, le soir, il ne soit obligé d'acheter quelque pièce de gibier tué par un colègue ou quelque braconnier pour ne point rentrer bredouille.

Un soir qu'il n'avait pas trouvé occasion de remplir sa gibecière, il entre chez un marchand de comestibles et, à la hâte, achète un lièvre dont l'odeur attestait la maturité avancée.

Une fois à la maison, il porte glorieusement le lièvre à la cuisinière, qui soulève l'animal par les oreilles pour juger de sa taille et de son poids. Soudain, elle recule en faisant une horrible grimace :

— Ma foi, Monsieur, s'écrie-t-elle, celui-là, c'était le moment de le tuer !

## LA GRÉVA DAI « FRONDÈ »

On desai dein le papai, y a cauquie senan-nès, que nos sordà, à la frontière, n'avai rein de cartouchès po teri su le fend-l'air dâi z'Allemagne que vignont prevolâ nòdtront pays. Nè sein pas se l'est la vretâ, mà mè rassovigné daò teims io l'ètâi onco bien de n'autr' affèrè : nòdtrè sordâ n'avai min dè pètairû ; l'avai falliu lè leu reterî po lè « transformer au système prussique », coumein diont.

Dein ci teims, on fasâ lo tsemin dè fâi d'Ecclièpeins à Dzonîè. C'ètâi per on delon, leindéman dè paie, lè z'ovràî dè totè nachons que travaillont per inque-n'avan pas étâ conteins de lau salèrè. Se rasseimbliaront n'a bouna trepa — l'ètâi bin trai ceint — ti dâi bon diablo et dècidan de fèrè n'espèce de grève, dè parcourî tota la ligne por arretâ lè travaux. aò bin fèrè recrètrè lè dzorna. L'aurion dâ avèsâ lè z'autoritâ d'âi veladzo io voliafont passa, po ne pas fèrè poeire af bravè dzeins.

On de cè veladzo qu'ètâi bin plliaci po vairè veni lo mondo dè lieni ve arrevâ lè trepa avouè lo drapeau nâi ein titâ. Lè pouros paysans cruront que l'irè n'a trepa dè Moldaves que venian saccadzî lo pays dè Vaud.

La municipalita s'asseimblia vitò po vairè cein que falliâi fèrè.

Le dècidâ dè mettrè ti lè sorda su pi, armâ et équipâ. Mà aò momeint dè bailli lè z'ordrè aò commis d'exercice, on municipau fa que cein n'irè pas possiblo vu qu'on avâi ti reterî lè fusis.

Et lè gaillâ aò drapeau nâi avancive todzo. Lè municipau n'ètâi pas à nocè. Que fèrè ?

Aprî n'a discuchon on va vers lo maitre cordagni, l'ètâi on nommé Schmutz et on lâi commanda dâi « frondè » en pé po arma la melice, ein atteindeint dâo renforçt. Pu por gagni daò teims, la municipalita einvouè lo commissèro doò veladzo, bon vilho petit suisse, accoutema af z'étranzdi, po parlemeinta avouè lè grévistres.

Aprî on long babeladzo, lè grévistres promessiront de ne rein fèrè dè mâu ai dzeins, se on leur baillâi à tzacon on bocon dè pan et de fromadzo, avouè onna picholetta.

Dinse fut fé. Mà peindein ci teims la municipalita aòbliâ lo cordagi et sé frondè. Lo gaillâ taillivè qu'on diablo dein lo coè ; le fâ dâi frondè, lè et sè trai z'ovrai, tot lo resto dè le sannanna.

Ma fai quand lo cordagni allâ porta se n'ovradzo à la municipalita, ce fut on trafî dè la metzance. Coumein n'avai pas convenû daò prix ne purant pas s'einteindrè. Lè falliu alla dévan lo dzudzo.

Vouaiquî cein que l'est quan lè sorda n'ein pas laò fusis.

K.

## Wui sela !

Une jeune Allemande, en pension dans le canton de Vaud pour apprendre le français et qui se pique de progresser dans cette étude, entendit chanter la fameuse chanson de « Mignon » : « Connais-tu le pays où fleurit l'orange ? ». Elle en fut si ravie qu'elle l'apprit par cœur. Une de ses amies, l'ayant entendue chanter à son tour cette chanson, lui demanda de lui en écrire les paroles. La jeune Allemande y consentit et par amour propre, sans doute, ne voulant pas copier, écrivit de mémoire.

Voici le premier strophe :

Gone dū le peie, u flōri lorasche  
 Le pei de fridoar, el e rosa merwei  
 U la pris et si du el Loaso sile sche  
 U la tut leseson e mürmür les apeî  
 Se la gō sche wudre wiwr u eme emürir  
 Sela wui sela !

(Authentique)

## UN SERMON PATRIOTIQUE

Pour faire suite à notre article du 22 avril, intitulé : « Les assemblées paroissiales de 1798 », M. L. Demont, receveur de l'Etat, à Morges, a l'amabilité de nous adresser le texte d'un sermon patriotique prononcé à Morges le dimanche 4 février 1798, sur ces paroles Jean VIII v. 33 : « Vous connaîtrez la Vérité et la Vérité vous affranchira », par le citoyen Dumaine, Ministre du St-Evangile et Instituteur de Belles-Lettres, à Morges.

M. Dumaine avait été invité, par le Comité Provisoire de Morges, à prêcher sur le grand événement qui nous avait rendu la Liberté (révolution vaudoise du 24 janvier 1798).

Voici quelques passages intéressants de ce sermon et qui sont de tout temps.

« ... Patrie ! oh ma patrie ! quelle est aujourd'hui cette voix, qui résonne des bords du Léman jusques aux plaines de Morat, du fond de nos vallées jusques à la cime de nos montagnes !

» Ah ! si c'étoit la voix de la discorde et de la licence qui brise tout lien social ! grand Dieu ! elle ne laisseroit d'autres traces que des ruines du sang et de l'opprobre ; si c'était la voix de l'ambition, elle seroit étouffée par la force étrangère ou par les troubles intérieurs ; bientôt elle succomberoit sous le choc des passions humaines, qui, dès qu'elles sont sans frein précipitent nécessairement la chute de tous les Etats.

» Mais c'est un cri de justice, c'est le cri de l'amour de la patrie ; c'est la voix de cette liberté sublime qui produisit les Moïse, les Néhémie, les Socrate et les Catons. Venez donc, oh mes Concitoyens et mes Frères ; venez à Dieu avec Union et Concorde ! Vous connaîtrez la vérité, et la vérité vous affranchira.

» Réglaient aujourd'hui nos réflexions sur les circonstances critiques dont notre sort dépend, nous dirons : 1° en quoi consiste cette vérité indiquée dans le texte ; 2° comment scellant la base de notre conduite cette vérité peut nous conduire au bonheur. »

\* \* \*

« ... Qui de vous, ô mes concitoyens et mes frères, ne célébrerait pas ici les bontés infinies de ce Dieu, qui en nous donnant la liberté, remet entre nos mains la décision de notre salut politique, sans en exiger aucun prix ; sans nous faire passer à travers ces tempêtes civiles, ces révolutions de sang, dont les maux incalculables sont cent fois plus à redouter que le plus précieux des biens de la vie n'est à désirer.

» Malheur donc à l'esprit inquiet ou prévenu qui viendrait troubler une marche aussi prudente, aussi tranquille !

» Malheur à celui, qui, pour soutenir des préjugés, des privilèges individuels ou des relations de crédit, chercherait par des voyes secrètes, par des discours insidieux, à s'isoler de ses compatriotes, à substituer ses opinions particulières aux grandes vues politiques, qu'une Providence qui semble nous être plus particulièrement qu'aux autres nations, vient de nous faire adopter par le vœu général du peuple, vœu soutenu par l'influence de la Grande Nation, qui met sa gloire dans sa générosité pour le faible, et dans sa justice envers ses amis et ses voisins.

» De tels hommes auraient beau prendre le masque du bien public ; leur orgueil percerait à travers ce masque, et loin de se prosterner devant ces nouveaux Haman, l'homme probe ne verrait en eux que les Contempteurs des vertus de ce divin Jésus, qui nous a laissés un modèle si parfait de générosité, de mépris pour les biens du monde, de docilité, de dévouement au bien public, d'éloignement pour la fausse gloire, de grandeur d'âme et de support. »

\* \* \*

« ... Quant à vous, hommes légers et turbulents, qui confondiez peut-être la liberté avec la licence, qui comptiez peut-être améliorer votre